

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
29 NOVEMBRE 2000

DÉLIBÉRATION
N° 2000 - 33
Point 3

OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS ET EXTENSIONS APPROUVÉES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

3.1. MANCHE MER DU NORD

NORD PAS DE CALAIS-PICARDIE

Pas de Calais

Donation

3.1.1. Pointe de la Crèche (extension) *Boulogne sur mer* 2.032 m2

Acquisition

3.1.2. Baie d'Authie *Groffliers* 60 ha

Somme

3.1.3. Vallée du Pendée et de l'Authie *Villers sur Authie* 200 ha

3.1.4. Marais de la Maye *Arry* 70 ha (A)

NORMANDIE

Stratégie globale Estuaire de la Seine

Seine-Maritime

3.1.5. Estuaire de la Seine *Tancarville, La Cerlangue,
Saint Vigor d'Ymonville* 750 ha

Affectation

3.1.6. Rive de Seine sud *Honfleur, la Rivière Saint-Sauveur, Ablon,
Fiquefleur-Equainville, Fatouville-Grestain
Berville-sur-Mer, Conteville* 450 ha

3.2. ATLANTIQUE – BRETAGNE

BRETAGNE PAYS DE LOIRE, POITOU-CHARENTES, AQUITAINE

pas d'opération nouvelle proposée

3.3. MÉDITERRANÉE

LANGUEDOC ROUSSILLON

Hérault

3.3.1. Information sur le Lido de Sète *Sète, Marseillan*

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR pas d'opération nouvelle proposée

3.4. CORSE pas d'opération nouvelle proposée

3.5. RIVAGES FRANÇAIS D'AMERIQUE

Guadeloupe

3.5.1. La Grande Vigie-Les Portes d'Enfer *Anse-Bertrand* 470 ha

3.6. OCEAN INDIEN pas d'opération nouvelle proposée

3.7. LES LACS

CHAMPAGNE ARDENNE

Aube (Lac de la Forêt d'Orient)

3.7.1. Bois des Hauts-Guets *Brevonne* 14 ha

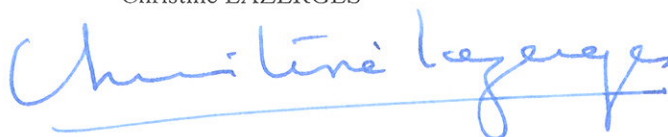
Haute-Savoie (lac Léman)

3.7.2. La Chataignière (extension) *Yvoire* 3 ha

3.7.3. Estuaire de la Dranse *Thonon les Bains, Publier* 4 ha

(1) dans la mesure où l'acquisition de cette partie est indispensable à l'acquisition de la partie naturelle, et en donnant mandat au directeur de ne pas compter la partie bâtie et ses abords, qui ne sera pas classée au domaine propre.

La Présidente,
Christine LAZERGES



Le Directeur,
François LETOURNEUX

